

COMMISSARIAT GENERAL

Commissariat des Douanes
et Droits Indirects

N° 020 /2023/OTR/CG/CDDI

AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES
(COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES, CONSIGNATAIRES,
IMPORTATEURS/EXPORTATEURS)

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des opérateurs économiques qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, les dispositions du Règlement C/REG.3/07/23 du 07 juillet 2023 portant modification de la liste des catégories de marchandises figurant dans la Nomenclature Tarifaire et Statistique de la CEDEAO seront appliquées au cordon douanier.

A cet effet, la version 2022 du TEC CEDEAO actualisée est consultable sur le site web de l'OTR « www.otr.tg ».

Le Commissaire Général compte sur le civisme fiscal de tous pour une bonne application des dispositions du présent avis.

Fait à Lomé, le 27 DEC 2023

Le Commissaire Général



Philippe Kokou B. TCHODIE